



Le 24 Janvier 2013

Déclaration de S.E. M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc
sur l'Examen Périodique Universel du Burundi

Monsieur le Président,

Je remercie Madame la Ministre burundaise de la Solidarité nationale, du Droit de la Personne Humaine et du Genre, S.E. Clotilde Niragira pour son exposé exhaustif. Le Royaume du Maroc félicite le Burundi pour ses efforts qu'il déploie dans cette phase critique de consolidation de la paix pour approfondir ses réformes structurelles. Le Burundi frère a connu une longue décennie de guerre civile et se remet courageusement d'un passé douloureux.

Malgré cette conjoncture difficile, le Maroc salue la dynamique déployée par les autorités burundaises pour renforcer le cadre institutionnel favorable au respect des droits de l'Homme. Nous notons avec satisfaction la mise en place d'une Commission nationale indépendante des droits de l'Homme conformément aux principes de Paris et l'institution de l'Ombudsman.

Le Royaume du Maroc note avec satisfaction la coopération des autorités burundaises avec l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi et qui a pu mesurer l'évolution positive de la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Le Maroc salue le Gouvernement burundais pour l'établissement d'un mécanisme de justice transitionnelle comportant une Commission pour la Vérité et la Réconciliation. La mise en place d'un comité de pilotage tripartite favorise son appropriation par l'ensemble des composantes de la nation.

Le Maroc félicite le Burundi pour la réforme des institutions judiciaires visant la mise en place d'une justice de proximité et l'instauration de la Permanence pénale pour traiter avec célérité les violations de droits humains. Nous souhaiterions à cet égard nous enquérir des progrès pour instaurer une Haute Cour de Justice ainsi que les préparatifs pour les Etats Généraux pour la Justice ?

Le Maroc note avec grand intérêt les efforts du Burundi pour la réhabilitation des prisons et du milieu pénitentiaire. L'organisation de sessions de formation pour les responsables des prisons sur le respect des droits de l'homme, la séparation des enfants des adultes et les femmes des hommes ainsi que le désengorgement des prisons à travers la mise à niveau de 70% des prisons. Quels sont à ce titre les mesures prises par le Gouvernement burundais pour la réinsertion des détenus dans la société ?

Le Royaume du Maroc félicite le Burundi pour ses efforts de libéralisation du champ audiovisuel qui a permis l'octroi de licences au profit de 15 radios et 5 chaînes de télévision. Tout en saluant l'engagement des autorités burundaises pour la mise sur pied d'une ligne budgétaire en appui aux médias, nous voudrions nous enquérir de l'état des discussions sur le projet de nouvelle loi sur la presse.

Je vous remercie.